



COMMUNE DE LE SOURN (MORBIHAN)

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 19
Absent non excusé : 1
Présents : 18

L'An deux mille treize, le 6 novembre, le Conseil Municipal de la commune de LE SOURN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur OLIVIERO Jean-Luc, Maire, suite à la convocation du 24 octobre 2013

Etaient présents : MM Jean-Luc OLIVIERO, Jeanine BURBAN, Marcel RENAUD, Daniel GUEGAN, Loïc JAN, Michel CABEL, Stéphane AUDRAN, Jean-Marie LORCY, Patricia GUIGUENO, Jean-Jacques VIDELO, Jacky EUZENOT, Claude BONNO, Joëlle LE MERLUS, Martine ROLLAND, Arlette LE MAGUET, Janine LOUIS, Mireille LE RUYET, Raymonde JAFFREDO,

Absents non excusés : Sébastien LE PABIC,

Madame Arlette LE MAGUET a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 11 septembre 2013 est adopté à l'unanimité

1. Marché d'éclairage public

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que, suite au dernier conseil municipal, la commission d'ouverture des plis s'est réunie une nouvelle fois en comparant les trois offres reçues. Constatant les défaillances de la maintenance et de l'entretien de l'éclairage public (cf diagnostic SDEM) par l'entreprise CITEOS, ainsi que l'absence de rapport d'activités, la commission ne souhaite pas leur confier à nouveau le marché. Les deux offres suivantes se révèlent être trop onéreuses. Monsieur le Maire propose donc de poursuivre en régie. En effet, le personnel est habilité et compétent pour effectuer les travaux nécessaires et ceci à moindre coût.

Le marché est donc déclaré sans suite. La commune se positionnera sur une éventuelle gestion déléguée dans les prochains mois. Il sera réclamé à CITEOS les outils de gestion numérique du parc.

La commission voirie effectuera une visite nocturne pour constater les pannes sur le réseau mais également pour optimiser la gestion des horaires de l'éclairage public (notamment aux abords des commerces).

2. Acquisition de radars pédagogiques

Monsieur le Maire présente à l'assemblée deux modèles de radars pédagogiques. L'un avec totem d'une valeur de 4 758.88€ TTC et l'autre sans totem pour un montant de 2 978.04€TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'acquisition d'un radar sans totem et autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

Ce radar sera placé rue du Bouilleno.

3. Réforme des rythmes scolaires

Marcel RENAUD indique à l'assemblée que le comité de pilotage sur la réforme des rythmes scolaires s'est réuni une seconde fois le 1^{er} octobre. Il a été validé plusieurs principes :

- La demi-journée de classe supplémentaire aura lieu le mercredi matin
- Les temps d'activités périscolaires se dérouleront en fin d'après-midi

Après avoir analysé trois hypothèses (trois quart d'heures d'activités sur 4 jours – 1h d'activités sur 4 jours – 1h30 d'activités sur 2 jours), le comité de pilotage a décidé de réaliser des activités périscolaires d'1h30 sur 2

jours. A titre d'exemple, l'école Saint-Julien suivra les activités les lundis et jeudis de 15h à 16h30 et l'école Le Métayer les mardis et vendredis de 15h à 16h30. Ce scénario n'entre pas totalement dans l'esprit de la loi car 2 jours par semaine les enfants auront six heures de classe mais présente l'avantage de dispenser des activités de qualité (temps d'activité suffisant et encadrants compétents).

Cette hypothèse requiert l'obtention d'une dérogation (pour la journée de classe à 6h et pour le taux d'encadrement) d'où l'élaboration d'un projet éducatif de territoire dont l'avant-projet est à soumettre à la DASEN, avec avis de l'inspecteur de l'éducation nationale, pour le 28 novembre. Ce temps d'activités périscolaires sera déclaré en ALSH et pourra faire l'objet de subvention.

Marcel Renaud insiste sur la particularité des maternelles qui à 15h seront encore en temps de sieste. Il a été convenu de poursuivre ce temps de sieste sur les activités périscolaires avec les ATSEM, qui resteront leurs animateurs.

Le troisième comité de pilotage aura lieu le 3 décembre pour examiner le type d'activités périscolaires qui pourraient être dispensés. Un courrier sera expédié aux parents d'élèves ainsi qu'aux présidents d'associations pour faire appel au bénévolat. Une réunion aura lieu le mardi 26 novembre.

Monsieur le Maire indique que les familles devront être informées avant la fin de l'année des grandes orientations prises par la commune. Un feuillet sera destiné aux familles une fois l'accord de dérogation obtenue par l'inspecteur.

Monsieur le Maire indique que cette formule est satisfaisante et rationnelle et que cela répond aux possibilités tant sur le plan structurel (locaux) qu'humain (encadrants). Il remercie le comité de pilotage.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette hypothèse.

4. Droit de place

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que Monsieur EGRON, ostréiculteur a effectué une demande pour vendre ses coquillages le dimanche matin rue du commerce devant le bar Le Pacific. Monsieur le Maire a répondu favorablement à cette demande sous réserve d'instituer un droit de place.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal instaure un droit de place de 20€/mois.

5. Redevance GRDF pour occupation du domaine public

Conformément aux articles L 2333-84 et L 2333-86 du CGCT, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel. Sur la commune, il y a 10 934 mètres de réseaux situés en domaine public communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer la redevance à 548.48€ pour 2013.

6. Taux de promotion

Vu la saisine du CTP,

Monsieur le Maire informe l'assemblée des dispositions de l'article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et concernant les règles d'avancement des fonctionnaires territoriaux : pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. Ce taux, dit « ratio promus-promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante après avis du CTP. Il peut varier entre 0 et 100%.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter le ratio suivant :

Grade d'origine	Grade d'avancement	Ratio
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	100%

Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires, décide d'inscrire les crédits suffisants au budget communal et de créer l'emploi à ce grade.

7. Bilan de l'Art dans les chapelles

Jeanine BURBAN indique à l'assemblée que l'édition 2013 de l'Art dans les chapelles a accueilli 97 032 visiteurs contre 97 588 l'an dernier. Concernant la chapelle St-Jean de LE SOURN, 2 478 ont visité l'œuvre de Baptiste ROUX déjà vu par 2 634 visiteurs l'an passé.

8. Compte-rendu des commissions

Commission environnement : Marcel RENAUD indique que la commission s'est réunie le 24 octobre dernier. Les jardinières devant l'église sont en très mauvais état. Il convient donc de les changer. Ceci pourra faire l'objet d'un projet paysager en 2014.

La commission indique qu'il faudrait prévoir sur plusieurs années l'encadrement des bacs à ordures ménagères comme dans la rue des rosiers, une fois la mise en place de bacs jaunes effectuée.

Il est également question de la haie de charme du cimetière qui cacherait un beau mur en pierre. Cela éviterait les feuilles dans le cimetière et permettrait un accès PMR. Il convient de s'assurer que le mur est effectivement orné de belles pierres. A noter que les élus dans les années 90 avaient décidé l'implantation de cette haie eu égard les pierres considérées comme n'ayant aucun relief.

L'agent des services techniques a redressé le puits de Kervihan devant la maison des associations. La margelle est en commande. Sur avis de la commission, le conseil donne son accord pour découper le bitume autour du puits et y réaliser des plantations.

Marcel RENAUD indique que des personnes se plaignent des saules présents dans la descente de la salle du Bel-Age à la vallée. De plus, les racines ont bouché les buses eaux pluviales. Dans un premier temps, la commission avait décidé d'arracher les saules mais la haie présente derrière est en très mauvais état (et inaccessible pour l'entretien).

Solutions proposées :

- Création d'un autre réseau d'eaux pluviales lors des travaux d'extension du cimetière
- Tailler les saules ainsi que la haie pour taluter puis planter une nouvelle haie.

Commission scolaire : L'ensemble laïcité a été commandé pour l'école (drapeaux + charte). Une cérémonie sera organisée en présence des enfants lors de la mise en place de ces éléments. Marcel RENAUD attire l'attention quant à l'abri-bus de Plurit qui est mal placé car il faut traverser la départementale, plusieurs enfants dans les années à venir emprunteront cet arrêt.

Commission voirie

- Travaux à Linguennec (Chemin d'exploitation : accès à la décharge terres-gravats Eiffage) : Eiffage va disposer des bordures et réduire la patte d'oie pour sécuriser les lieux. Ils vont poser des grilles et réaliser une traversée de route. Un bi-couche sera fait jusqu'à l'entrée de la carrière, une barrière avec cadenas sera posée pour éviter les dépôts sauvages. Les travaux seront effectués et financés par Eiffage, l'entreprise ayant donné son accord, le conseil municipal y est favorable.
- Travaux d'eaux pluviales à Linguennec. Un riverain se plaint des écoulements d'eaux pluviales dans sa propriété. La commission souhaite réaliser une extension de busage de 66m linéaire en accotement. Monsieur le Maire attire l'attention sur la dangerosité du virage. Il conviendra de conforter l'accotement en 20/40.
- Travaux d'eaux pluviales à Lann Boterff. Des problèmes d'écoulement se posent à Lann Boterff suite aux nombreuses constructions. Il n'y a pas de fossé ni de réseau eaux pluviales et la route est granitique. Selon la commission, il faudrait réaliser un fossé à ciel ouvert ainsi qu'une traversée de route. Si le sol n'est pas rocheux, les services techniques réaliseront les travaux en régie.
- Les travaux rue du Bouilleno se poursuivent. Une réunion a lieu toutes les semaines. L'accès au lavoir va être aménagé. Le tapis d'enrobée sera réalisé le lundi 18 novembre. Une demande de devis sera réalisée pour le déplacement du poteau France Télécom.

Commission jeunesse

La fréquentation de l'ALSH durant les vacances de la Toussaint a été plus élevée que l'an dernier, le bilan est satisfaisant. Le local de l'espace jeune a été repeint par les huit fréquentant régulièrement les lieux.

Une remise de cartes d'électeurs aux jeunes de 18 ans sera fait le samedi 30 novembre 2013 à 11h.

Commission sport

La commission s'est déplacée au terrain de la Pierre Fendue et a décidé l'acquisition d'un pare-ballon pour un montant de 1 400€ TTC. Le conseil valide la proposition de la commission.

Commission Travaux

Daniel GUEGAN indique que l'entreprise a terminé les travaux de rénovation de la toiture de la maison Le Bihan. Les services techniques devront ensuite reprendre l'isolation.

Les travaux à la salle des sports (changement des translucides) débiteront semaine prochaine.

Un devis a été demandé à Monsieur LE COQ afin de réhabiliter les solins sur la toiture des deux transepts de l'église

Une réunion de finalisation concernant la numérotation de différents villages de la commune aura lieu le 20 novembre prochain.

Daniel GUEGAN présente à l'assemblée un ensemble de signalétiques pouvant être mise en place sur la commune, notamment un totem de présentation, des panneaux directionnels à positionner autour du rond-point ainsi que des panneaux à placer devant les bâtiments. Monsieur le Maire indique qu'il est urgent de placer les signalétiques directionnelles autour du rond-point mais que l'acquisition de l'ensemble devra faire l'objet d'une réflexion plus approfondie. Les commissions travaux et environnement se réuniront à ce sujet. L'avis du CAUE pourrait être sollicité sur ce dossier. Le conseil municipal en est d'accord sur le principe.

Commission culture

Jeanine BURBAN indique que la médiathèque organise une exposition et un concours photo. L'atelier BD numérique est également lancé.

9. Affaires diverses

Modification des statuts de Pontivy Communauté : Par délibération n°11-CC05.11.13, le conseil communautaire a décidé de modifier les statuts de la communauté de communes.

Les modifications proposées sont détaillées dans la délibération de Pontivy Communauté et reprises dans le projet de statuts annexés à la présente délibération, elles y figurent en rouge. Conformément aux dispositions des anciens articles L 5211-20-1 et 5214-7 du Code général des collectivités territoriales, il appartient désormais aux conseils municipaux des communes membres de se prononcer sur ces modifications statutaires. Les statuts modifiés sont adoptés à la majorité qualifiée, soit par la moitié au moins des communes représentant les deux tiers de la population totale de la communauté de communes, soit par les deux tiers au moins des communes représentant plus de la moitié de la population totale de la communauté de communes.

Ceci exposé, il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver les modifications statutaires adoptées par Pontivy Communauté le 5 novembre 2013
- D'approuver les statuts modifiés joints en annexe
- De confirmer la désignation des délégués communautaires :
 - o Délégués titulaires : Jean-Luc OLIVIERO, Jeanine BURBAN, Marcel RENAUD, Michel CABEL
 - o Délégués suppléants : Stéphane AUDRAN, Loïc JAN, Jean-Jacques VIDELO, Joëlle LE MERLUS

Lotissement Lannier Bras : Suite au passage de la voirie et espaces verts du lotissement Lannier Bras dans le domaine public communal, la commune a remplacé trois plants dans le lotissement pour un montant de 224.70€. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à émettre le titre correspondant.

Décisions modificatives : Suite aux recrutements des emplois d'avenir, il convient de prendre une décision modificative

DF Art 64162 : + 20 000€

DF Art 022 : - 10 000€

RF Art 6419 : + 10 000€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la décision modificative ainsi présentée.

L'excédent du budget Clos du Verger peut être reversé en partie au budget commune pour 114 000€ :

Budget clos du verger : IC 605 : - 34 104.06€

IC 6522 : +34 104.06€

Budget commune : IC 7551 : + 114 000€

IC 023 : + 114 000€

IC 021 : +114 000€

IC 2111 opé 9629 : + 45 000€

IC 10222 : - 30 000€

IC 1341 : - 39 000€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la décision modificative ainsi présentée.

Terrain HAMON

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que l'inspecteur des Domaines a procédé à l'évaluation des terrains HAMON.

L'estimation domaniale en terrain 1AU est inférieure aux prétentions financières des copropriétaires. Le Maire signale qu'il a demandé aux domaines de réexaminer l'évaluation eu égard certaines transactions foncières réalisées sur la commune récemment.

Elections municipales : Monsieur le Maire informe l'assemblée que les élections municipales auront lieu les 23 et 30 mars 2014.

Chemin des combattants : Il sera inauguré le 11 novembre prochain en hommage à tous les combattants de toutes les guerres.

SITTOM-MI : Une étude acoustique a été réalisée dans le giron de l'usine d'incinération. Elle s'est révélée conforme, les émissions de bruits sont en deçà des normes. Des travaux de rénovation de l'usine vont être engagés pour un montant de 250 000€ HT dont 120 000€HT financé par CYCLERGIE et 130 000€HT du SITTOM-MI.

10. Questions diverses

Claude BONNO indique que la campagne de piégeage de ragondins a débuté. Afin de les défrayer, une subvention exceptionnelle sera versée à la société de chasse pour un montant de 400€.

Monsieur EUZENOT signale que les dépôts de terres effectuées sur le terrain, route de linguennec ont bouché le fossé. L'écoulement des eaux se faisant directement des champs sur la route, entraînant des risques au niveau de la sécurité. Le Maire signale qu'il avisera les propriétaires du terrain.

21h l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.